



Marisol TOURAINE Députée de l'Indre-et-Loire Vice-présidente du groupe socialiste Vice-présidente du Conseil général Secrétaire nationale du Parti socialiste

MT/LG/090317

Monsieur Michel BARNIER Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78, rue de Varenne 75700 PARIS

Montbazon, le 18 mars 2009

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé il y a quelques jours les modalités de mise en œuvre du bilan de santé de la PAC dans notre pays.

Si certains des objectifs avancés peuvent être soutenus, notamment la volonté de rééquilibrer les aides en faveur de l'élevage ovin et caprin, de l'agriculture biologique et des zones fragiles, il me semble indispensable d'en revoir les conditions d'application pour les exploitations des zones dites intermédiaires.

En effet, dans ces secteurs, les exploitations se consacrent souvent à la fois à l'élevage et à la culture de céréales et connaissent un rendement inférieur à la moyenne. Ainsi, en Indre-et-Loire, où la taille moyenne des exploitations se situe légèrement au-dessus de 100 hectares, la reforme envisagée aurait pour conséquence une perte estimée à 68 euros par hectare pour les exploitations céréalières, 43 euros pour les exploitations laitières soit entre 4 et 7 000 euros de perte de revenu annuel dès 2010.

Une récente analyse des revenus professionnels des exploitants agricoles du département effectuée à partir des données de la MSA situe le revenu moyen à 19 055 euros pour 2007, année favorable en raison du niveau des cours mondiaux. L'application de la réforme en l'état conduirait donc à amputer les revenus des exploitants de l'Indre-et-Loire de 20 à 35% au moins, ce qui n'est pas acceptable.

Dans un souci d'équité, il est dès lors indispensable que, dans le cadre du mécanisme de « récupération » d'une partie des paiements couplés qui sera mis en place, les exploitations de petites et moyennes tailles et celles des zones dites intermédiaires puissent bénéficier d'un soutien particulier.

Je souhaite que, dans le cadre des négociations qui doivent se poursuivre avec les organisations professionnelles agricoles, des outils de compensation ou de franchise, privilégiant les actifs et non le nombre d'hectares et prenant en compte le rendement moyen des exploitations dans chaque département, soient élaborés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Brei à wus,

Marisol TOURAINE